

COOPÉRER EN RÉSEAU POUR ACCOMPAGNER LA CONSTRUCTION DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

LE POINT DE VUE DE LA SANTÉ

Pour protéger l'existence de leur travail, de plus en plus de travailleurs sont amenés à en taire les conditions de réalisation et les difficultés d'y construire leur santé. Face à cette contradiction bien réelle, il importe au contraire de la prendre en compte et d'en témoigner.

Dans le secret du cabinet se révèlent des atteintes à l'intégrité physique et psychique dues au travail. Le médecin intervient à partir d'un point de vue situé, celui de la santé. L'objectif du

médecin est de rendre visible des réalités méconnues. Il vise à permettre l'action des sujets en la nourrissant de la compréhension de leur souffrance pour penser les actions de transformation de l'organisation du travail à laquelle ils œuvreront.

L'action impose de construire une intelligibilité de la situation dans sa globalité c'est-à-dire aussi de comprendre, pour pouvoir les dépasser, les raisons qui s'opposent à la transformation des situations de travail.

FAIRE NAÎTRE LA COOPÉRATION, TRAVAILLER EN RÉSEAU

Chaque médecin n'a du fait de son action sur un secteur restreint ou une population éclatée qu'une observation partielle de la réalité de travail de ses patients. Seul un travail en coopération est susceptible d'assurer une vision plus large. Coopérer c'est tisser des liens, constituer un réseau à partir de préoccupations communes. Le travail en coopération permet à ce stade d'accumuler des données pertinentes à partir du regard de plusieurs médecins.

Aujourd'hui la montée de la précarisation de la santé au travail impose de travailler en réseau pour :

- **mettre en délibération nos pratiques quotidiennes** afin de faire évoluer respectivement les métiers de généraliste et de médecin du travail à partir de nos pratiques concrètes, et ensuite d'en repérer les zones de recouvrement pour y élaborer des pratiques communes.

- **concevoir et mettre en œuvre des études** où les compétences individuelles sont insuffisantes, par exemple de participer à des bilans régionaux des populations du point de vue de leur état de santé au travail.

- **pour suivre spécifiquement les travailleurs précarisés** dans leur travail. L'organisation du travail est trop souvent génératrice d'inégalité devant les contraintes et d'atteintes multiples à la santé. Des populations voient se cumuler sur leur parcours contraintes générées par l'organisation du travail, et expositions environnementales multiples. Les entreprises qui génèrent les risques les externalisent trop souvent aujourd'hui. C'est à l'inventaire de tout cela que les médecins doivent participer quotidiennement en prenant en compte le vécu, bien souvent non socialisé des salariés et leurs trajectoires d'exposition à des nuisances invisibles et ignorées. Le suivi particulier des populations précaires comme les intérimaires ou les salariés d'entreprises intervenantes en sous-traitance en cascade devrait avoir comme objectif un réel in-

ventaire des risques, et la prise en compte de la mise en œuvre de leur prévention. La cible des médecins devrait être de démonter ce que de tels statuts impliquent comme déresponsabilisation des véritables donneurs d'ordre, externalisation des risques et entrave objective à leur prévention. Les organisations juridiques génératrices objectivement de risques doivent être nommées par les professionnels, et les sur-risques qu'elles entraînent, investigués.

- **pour prendre en charge le suivi médical post-professionnel** de salariés ayant été exposés à des cancérogènes. La dynamique que permet ce suivi, au-delà de sa nécessité du point de vue des responsabilités de la société vis-à-vis des salariés injustement exposés, constitue un formidable levier porteur de prévention primaire. Elle permet en effet la mise en évidence des expositions aux cancérogènes. La rencontre de médecins généralistes et de médecins du travail autour de cet enjeu permet à la fois de donner acte aux sujets antérieurement exposés et d'en accompagner les éventuelles conséquences sanitaires. Elle permet aussi une coopération essentielle à la charnière du travail/hors travail, qui permettra d'inventer des modes d'actions face aux nuisances à effets différés et aux contraintes organisationnelles d'horaires ou de rythme de travail.

Un fort engagement collectif, pour faire état dans l'espace public de ce qui est observé, est essentiel à l'évolution de la profession de médecin. Cela implique que les médecins concernés par des projets communs, définissent un minimum de règles éthiques et se mettent d'accord sur les finalités de l'action. Il est essentiel de bien définir à l'avance les objectifs, la méthodologie mise en œuvre, les responsabilités précises de chacun, les modalités de rendu de résultats aux différents acteurs sociaux, l'organisation du suivi sur le terrain de la démarche et la diffusion des résultats, tout cela dans le respect de l'autonomie professionnelle de chacun.

AGIR DANS LA CITÉ

L'action du médecin dans l'espace public est légitime, nécessaire et partie intégrante de sa mission. L'évolution actuelle de la société ne rend malheureusement légitime qu'un regard privé, c'est-à-dire subordonné à des donneurs d'ordre, sur les événements et ici la santé. La mission du médecin lui impose au contraire de sortir des faux prétextes de la confidentialité concernant tout ce qui a à voir avec l'entreprise pour agir comme professionnel. C'est plus en mettant les questions de santé en visibilité sans apporter de caution d'aucune sorte aux choix légitimes ou non des entreprises, qu'ils participeront à leur amélioration.

Ce qui se passe dans l'entreprise est considéré comme relevant de l'espace privé. Or, la santé s'y construit et parfois malheureusement s'y perd. La santé au travail est une branche de la santé publique. Rendre compte de la réalité des atteintes professionnelles hors de l'entreprise c'est fournir des indicateurs de santé publique pour un canton, une région, une catégorie spécifique de travailleurs...

Prévenir ces phénomènes implique d'en faciliter la « visibilité sociale » hors de l'entreprise. Il s'agit pour nous, en rendant visibles les conséquences socio-professionnelles en matière de santé au travail des choix politiques, d'alimenter l'indispensable débat qui devrait les guider.